

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2026

RELATIF À L'EXTENSION DES PRÉROGATIVES, DES MOYENS, DE L'ORGANISATION
ET DU CONTRÔLE DES POLICES MUNICIPALES ET DES GARDES CHAMPÊTRES - (N°
2464)

Adopté

N° CL350

AMENDEMENT

présenté par
M. Marion, rapporteur et M. Pauget, rapporteur

ARTICLE 10

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« *I bis* (nouveau). – À partir du 1^{er} janvier 2029, au premier alinéa de l'article L. 512-1-1, les mots : « à l'avant-dernier alinéa » sont remplacés par les mots : « au sixième alinéa du I » et, à la fin, les mots : « au dernier alinéa du même article L. 511-1 » sont remplacés par les mots : « à l'avant dernier alinéa du même I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.